



DEVOIRS des DÉLÉGUÉS de CLASSE ÉLUS en 2009

publié le 30/11/2008 - mis à jour le 07/05/2020

d'après les formations des délégués.

DEVOIRS des DÉLÉGUÉS ÉLÈVES ÉLUS :

D'après le cycle de formation des délégués de classe en octobre 2009 :

- ▶ d'écouter les élèves.
- ▶ d'écouter les adultes.
- ▶ de transmettre l'information après l'avoir vérifiée.
- ▶ de garder le secret pour des problèmes personnels qui sont présentés lors des conseils de classe et réunions.
- ▶ de consulter la classe avant chaque conseil de classe.
- ▶ de consulter chaque élève avant chaque conseil de classe.

- ▶ de préparer par avance les interventions aux conseils de classe et réunions.
- ▶ d'intervenir aux conseils de classe et réunions.
- ▶ de représenter la classe et transmettre l'avis de la majorité aux conseils de classe et réunions.
- ▶ de prévenir son suppléant en cas d'absence.
- ▶ de faire un compte rendu à la classe .
- ▶ de faire un compte rendu à chaque élève.

- ▶ de respecter ses devoirs comme les autres élèves, en se conformant au règlement intérieur du collège.
- ▶ de participer à la vie du collège.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.